

QUESTIONNAIRE
Sandrine Salerno
Parti socialiste

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Oui. A Genève, comme ailleurs, notre société a du mal à s'adapter au fait que les femmes travaillent alors qu'elles assument encore la grande majorité des tâches éducatives et domestiques. Ce phénomène est renforcé à Genève par la pression sur l'emploi et le coût élevé de la vie qui nuit à l'aménagement de son temps de travail et oblige même certaines personnes à cumuler les emplois.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Il faut d'abord promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les stéréotypes de genre. L'amélioration de la situation passe d'abord par la prise de conscience des discriminations.

Dans le domaine de la vie professionnelle, les possibilités d'aménagement du temps de travail et la valorisation du temps partiel pour les femmes et les hommes doivent être mises en place.

Dans le domaine de la prise en charge des enfants, le développement des structures de la petite enfance comme le fait la Ville de Genève doit être étendu dans toutes les communes, tout comme l'amélioration de l'offre para et péri scolaire. Enfin, un congé paternité de 4 semaines devrait également être instauré.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Le premier obstacle est souvent le manque d'information. Ensuite, le fonctionnement administratif est encore trop souvent inadapté à l'évolution et à la diversification des modèles familiaux.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Mieux informer les familles des prestations auxquelles elles ont droit doit être une priorité ainsi que d'encourager et favoriser le travail en réseau.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

La priorité pour moi est de renforcer le travail transversal au sein de l'Etat. L'action en faveur des familles relève de différentes politiques publiques thématiques. Ce qui est important ce n'est pas de formaliser un secrétariat dédié mais plutôt de veiller à garantir la cohérence et le suivi des politiques publiques sous l'angle des familles car l'enjeu est de répondre à leurs besoins.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Le risque est de focaliser sur un type de public, des problèmes qui doivent être traités de manière plus globale. Si on reprend la question de l'articulation vie professionnelle et vie familiale, la solution n'est pas de le traiter sous l'angle de la famille mais bien de l'égalité entre les hommes les femmes et de lutter contre les stéréotypes.

Un autre risque est de réduire les actions qui touchent les familles aux seules prestations d'allocation familiale et de ne plus prendre en compte les familles dans les politiques publiques thématiques au prétexte qu'il y a un secrétariat dédié pour cela.

Enfin, les termes « secrétariat à la famille » renvoie à une histoire de l'administration publique et à une vision un peu conservatrice et archaïque de la communauté de vie.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

L'avantage est justement d'avoir une lecture transversale des politiques publiques (santé, logement, social, etc.) et de maintenir une cohérence et une veille intelligente pour adapter les actions et innover dans les solutions. L'intérêt d'un observatoire est aussi d'enrichir la réflexion en intégrant tous les acteurs de la problématique et, de manière ponctuelle, des expert-e-s.

b) Quels en seraient les désavantages ?

La seule limite relève de la capacité de l'Etat d'utiliser les travaux de ce type d'entité et de prendre les décisions nécessaires.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Les mesures les plus emblématiques de la politique familiale à Genève, et qui nous place à l'avant-garde des collectivités suisses dans le domaine, sont essentiellement portées par les communes. Je parle ici des politiques de la petite enfance et de l'accueil para et périscolaire. Malheureusement l'offre est inégale en fonction des communes, le chemin est encore long pour que chaque parent qui en a besoin puisse accéder à cette offre.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

La politique familiale est par nature transversale et concerne différentes politiques publiques qui touchent les familles. Agir pour les familles, c'est tout à la fois développer des mesures qui

touchent le foyer dans son ensemble et des mesures individuelles, en particulier pour les enfants. Il me semble essentiel d'insister sur le risque de pauvreté, un enjeu majeur notamment pour les familles monoparentales et les familles nombreuses. Les mesures consistent à rendre du revenu disponible aux familles et de réduire le coût de ce qui est nécessaire et incompressible dans le budget familial. Plafonner les primes-maladie à 10% du revenu est, par exemple, une mesure cruciale quand on connaît le poids de la santé sur les budgets familiaux.